

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 11 (1873)
Heft: 3

Artikel: Lo protiureu, lo créancier et lo bouébo
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182210>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

s'agissait de rendre suspects, en l'excluant de la section vaudoise, qu'on se proposait de rendre suffisamment étroite pour qu'il n'en pût faire partie ! Pas plus que vous, Monsieur, je n'ai eu le privilége d'assister à cette scène, mais vous vous la représentez sans peine. Il fallait voir les figures s'allonger, tandis qu'un assistant, fort ému, versait des larmes en disant : Ah ! je reconnaiss bien là mon bon ami le professeur X... ; que je suis heureux de voir qu'il n'est pas aussi noir qu'on le prétendait. Le fiasco était donc complet.

J'ai cru devoir, monsieur le *Conteur*, vous tenir au courant de tous ces faits, parce qu'ils ont bien leur importance pour le pays. Voilà des mois déjà que des hommes, qui se croient d'excellents chrétiens, cherchent un biais pour rompre avec des professeurs qui, tout en partageant la même foi et la même piété qu'eux, ont une théologie assez différente. Il s'agirait tout simplement de rédiger un manifeste dans lequel le bon peuple ne saurait voir que de la religion et de la piété ; mais on aurait soin d'y glisser quelque schibboleth théologique qui éloignerait forcément les professeurs. Pas plus malin que cela, et le tour serait joué : les moutons de Panurge, prenant langue chez les meneurs, iraient répétant que messieurs les professeurs sont des hommes dangereux, ayant renié la foi de nos pères, et qu'il faut avoir l'œil sur eux. S'ils ne se tiennent pas bien, on parle déjà de créer à Lausanne une Faculté de théologie libre nationale. Pour préparer l'opinion, un monsieur, dont la physionomie physique et intellectuelle est des plus frappantes, a déjà lu, dans la dite réunion du Musée industriel, certaines propositions malsonnantes extraites des cahiers de messieurs les étudiants de l'Académie, qui ont le malheur d'avoir des maîtres plus ou moins soupçonnés de sentir le roussi.

N'est-ce pas que c'est intéressant, monsieur le *Conteur* ? Quoi qu'il en soit, la pieuse tentative de rendre messieurs les professeurs suspects n'en a pas moins rencontré deux échecs dans l'espace de deux mois. C'est un peu roide, le dernier surtout, il faut en convenir. Cependant, quand on s'est engagé dans une guerre si sainte, on n'est pas homme à se laisser rebouter pour si peu. A vous dire le fond de ma pensée, je crois, là, vraiment, que le coup est définitivement manqué. Ces choses-là perdent énormément à être connues ; elles doivent fuir la lumière, pour éclater comme une bombe qui ne crie pas gare ! Or, il n'en faut point douter, la mèche est bien décidément éventée. Et puis, n'avons-nous pas le droit de compter un peu sur l'esprit et le bon sens du peuple vaudois d'abord, et ensuite sur l'équité et la piété aussi des hommes religieux de l'Eglise nationale, qui, une fois avertis, ne sauraient consentir à devenir les dociles instruments de quelques théologiens autoritaires, prêts à se faire révolutionnaires, parce que les autorités ecclésiastiques se refusent à emboîter le même pas qu'eux ? — En tout cas, s'il y a du nouveau, avec votre permission, on ne manquera pas de vous le conter, monsieur le *Conteur*.

ASMODÉE.

Lausanne, le 15 janvier 1873.

Monsieur le rédacteur,

Je dois à l'obligeance d'un ami, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque de Genève, la communication du *conte* suivant, qui me paraît avoir sa place marquée dans le *Conteur*, car il est d'inspiration toute vaudoise, et je m'empresse de vous l'adresser, avec de très légères retouches.

Il a été trouvé dans un lot de livres légués dernièrement à la Bibliothèque de Genève. Le volume qui renferme ce petit manuscrit comprend diverses brochures, parmi lesquelles se trouvent les *Bucoliques de Virgile*, en patois gruyérien, Fribourg 1788, — et le *Conto dau Craizu*, dans une impression qui paraît dater des premières années du siècle.

Agreez, etc.

L. F.

Le protiureu, lo créancier et lo bouébo.

— Que fâ-tou iquie, mon valet ?
 — Ye vouâito lè z'allein et lè vegnein.
 — Yô è-t-e ton père ?
 — Mon père ? L'è z'allâ fère on diabllio por ein défère ion.
 — Yô è ta mère ?
 — Ma mère ? Le fâ au for por la senanna passâ.
 — Yô è ta chèra ?
 — Mâ chèra ? L'è au lli que plliauré sè ri d'antan.
 — Mâ, di vâi, mon valet, espliqua-mè vâi cein.
 — Ne pu pas, Monsieu ; mâ se vo volliâi mè bailli la cedula que vo z'ai contre mon père, le vo deri prâu.

— Ne pu pas, mon valet, n'è pas minna ; mè faut l'allâ dere au Monsieu à quoi l'è.

Et lo protiureu l'è z'allâ trovâ lo Monsieu.

— Serviteu, Monsieu. Ne sé pas que mè faut fère avoué clliau dzein. Yé trovâ on bouébo que m'a fè dai drôlo dè complimein, yô ne vâyo gotta, et n'a pas volliu m'espliquâ cein que cein va à dere devant que lâi bailli la cedula.

— Oh là ! que fau-te fère avoué clliau poure dzein. Teni dè la cedula, et que vo z'espliquâi bin cein que vo z'a de.

Lo protiureu l'è don retorna vê lo bouébo.

— Vâique la cedula. Ora espliqua-mè vâi cein ?

— Et bin vouai, Monsieu. — Mon père è z'allâ improntâ de l'ardzein por vo paï. E-t-e pas z'allâ fère on diabllio por ein défère ion ?

— Et ta mère ?

— Ah ! ma mère. Et bien l'è z'allâ fère au for por la senanna passâ : no z'ein improntâ dau pan, ora le no faut rebailli, n'è que justo.

— Et ta chèra ?

— Ah ! ma chèra. Sti an passâ, le chautâve è le dansisè ; et ora l'è au lli que m'a fè on nèvau que nion ne vâu.

• Les rires de l'an passé. Le français a gardé l'expression *les neiges d'antan*, et l'on dit encore : Je m'en soucie comme des neiges d'antan. L'an passé, c'est à dire l'année dernière.

Al jasai l'A Vauso-Xavilh qui buj anstil rebâit enqûl signa à l'imp. lib. Javia no 12-11-1873. A l'imp. lib. Jnoig' si